

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019-2020

27 MAI 2020

PROJET DE DÉCRET

MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU DÉCRET DU 8 FÉVRIER 1999 RELATIF
AUX FONCTIONS ET TITRES DES MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT DES
HAUTES ÉCOLES ORGANISÉES OU SUBVENTIONNÉES PAR LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE(1)

—

AMENDEMENT(S)
DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

—

(1) Voir Doc. n°82 (2019-2020) n°1 et 2.

TABLE DES MATIÈRES

- 1 Amendement n°1 déposé par Mme Alexia Bertrand, M. Philippe Courard, M. Matthieu Daele,
Mme Françoise Schepmans, Mme Joëlle Kapompole, M. Rodrigue Demeuse et Mme Alda Greoli 3**

1 Amendement n°1 déposé par Mme Alexia Bertrand, M. Philippe Courard, M. Matthieu Daele, Mme Françoise Schepmans, Mme Joëlle Kapompole, M. Rodrigue Demeuse et Mme Alda Greoli

ter » visée à l'article 2 du décret, la ligne :

Dans l'annexe 2 « Liste des titres requis pour les cours à conférer requérant un grade de mas-

Sciences biomédicales	a. le diplôme de Master en sciences biomédicales, ou b. le diplôme de Master en sciences pharmaceutiques, ou c. le diplôme de Médecin, ou d. le diplôme de Master en kinésithérapie, ou e. le diplôme de Master en kinésithérapie et réadaptation, ou f. le diplôme de Master en sciences de la motricité, toutes orientations, ou g. le diplôme de Master : Ingénieur civil biomédical
-----------------------	---

Est remplacée par la ligne :

Sciences biomédicales	a. le diplôme de Master en sciences biomédicales, ou b. le diplôme de Master en sciences pharmaceutiques, ou c. le diplôme de Médecin, ou d. le diplôme de Master en kinésithérapie, ou e. le diplôme de Master en kinésithérapie et réadaptation, ou f. le diplôme de Bachelier infirmier responsable de soins généraux complété par le Master en science de la santé publique, ou g. le diplôme de Master en sciences de la motricité, toutes orientations, ou h. le diplôme de Master : Ingénieur civil biomédical
-----------------------	--

Justification

La modification proposée vise à procéder à une correction technique.

En effet, le diplôme de « Bachelier en soins infirmiers complété par le Master en science de la

santé publique » a été purement et simplement supprimé de la liste des titres requis pour le cours à conférer de « Sciences biomédicales », au lieu d'être remplacé par le diplôme de « Bachelier infirmier responsable de soins généraux complété par le Master en science de la santé publique ».